n°20 - août 2025

Mourioux Vieilleville

Le magazine d'informations municipales

SOMMAIRE

Edito P02
Infos P03
Événements P13
Brèves P15
Associations P17
Pratique P20

EDITO

Le mot du maire

Tout d'abord, merci à la commission qui prépare les articles de ce bulletin, ainsi qu'à nos secrétaires, sans oublier nos photographes. Cet ouvrage très imagé est le travail de tous.

Je tiens à exprimer ma gratitude aux bénévoles des associations qui animent notre commune, merci à nos pompiers, gendarmes, nos enseignants, nos employés communaux, ainsi qu'aux services préfectoraux, départementaux, à notre communauté de communes, le centre de gestion et autres qui nous apportent aide et connaissances face aux nombreuses questions auxquelles nous sommes confrontés.

UNE GESTION FINANCIERE RESPONSABLE

En avril dernier, le conseil municipal a procédé au vote du budget pour l'année 2025. Je suis heureux de vous confirmer que, fidèles à nos engagements, les taux d'imposition communaux ne subiront aucune hausse cette année encore. Cette stabilité fiscale, maintenue malgré un contexte économique parfois incertain, témoigne de notre volonté constante de préserver votre pouvoir d'achat tout en assurant une gestion rigoureuse des finances communales.

1 100 000 € DE SUBVENTIONS EN FAVEUR DE NOTRE COMMUNE POUR 2025

Le temps passe vite, nous arrivons à la fin de notre mandat, la recherche de financements est de plus en plus compliquée.

A force de ténacité, nous avons enfin pu obtenir des aides importantes pour la réalisation de nos futurs projets : (voir le détail en pages 7 et 8)

- Réhabilitation de l'ancienne boulangerie en restaurant.

- Changement des menuiseries (portes, fenêtres) pour les cinq logements communaux de la résidence Mérigot.

- L'agrandissement du cimetière de Vieilleville.

Les bonnes nouvelles n'arrivant jamais seules, après une quinzaine d'années de discussions, de relances, le conseil départemental vient d'inscrire dans le plan pluriannuel d'investissement 2024–2028, la réfection du pont de la voie SNCF sur la RD 5 à Mourioux. Une somme d'environ 600 000 € sera consacrée à ces travaux.

Le département est dans l'attente de la validation de la SNCF avant de débuter les travaux qui devraient intervenir avant la fin de l'année.

Vous le voyez, les projets et les réalisations ne manquent pas. Mais tout ce que nous mettons en œuvre nécessite des partenariats constructifs avec l'état, la région, le Département et la communauté de communes et d'âpres négociations dans une période où l'argent public se fait de plus en plus rare.

Vous retrouverez dans ce bulletin municipal l'actualité et les infos pratiques de notre commune ainsi que les actions que nous menons avec vous et pour vous.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Thierry Mondon
maire de Mourioux-Vieilleville

BUDGET 2025

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	577 204,39€	1 072 220,81€
Investissement	240 316,52€	247 348,04€
Total cumulé	817520.91	1 319 568,85€
Résultat final		**502 047,94€**

FONCTIONNEMENT

La section est en équilibre à hauteur de 1 143 997€

Dépenses 2025

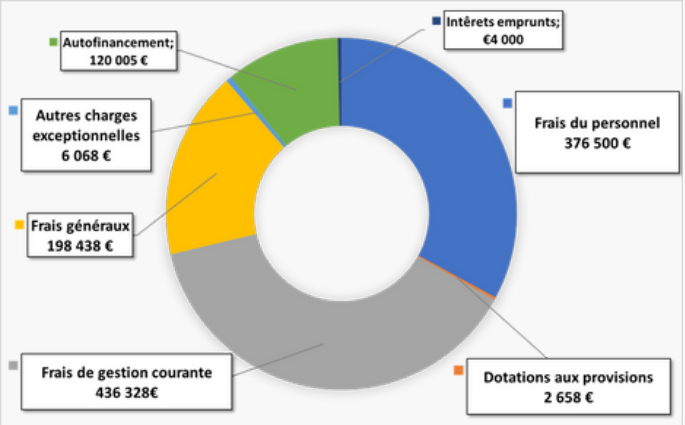

Recettes 2025

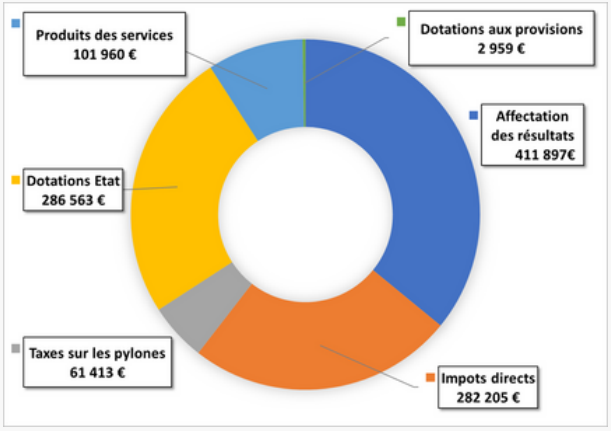

INVESTISSEMENT

La section est en équilibre à hauteur de 862 650€

Dépenses 2025

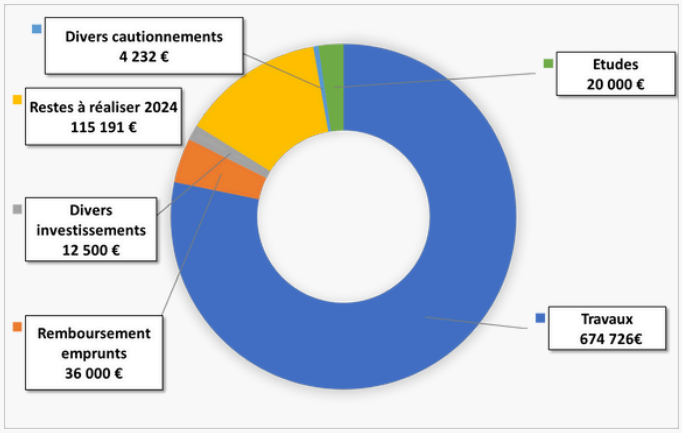

Recettes 2025

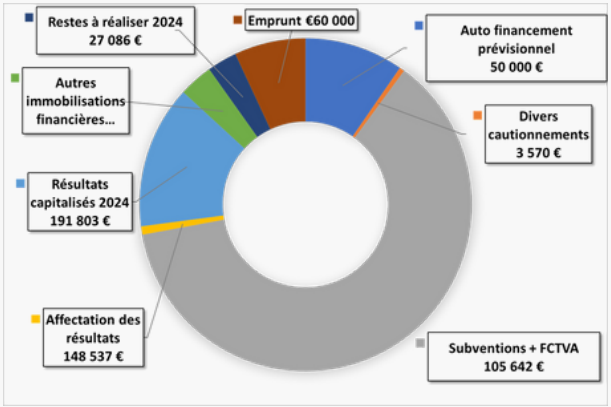

INFOS

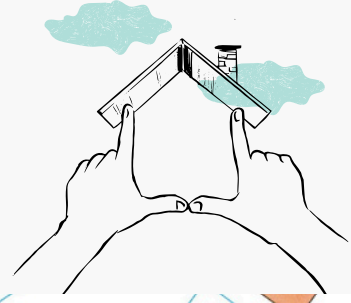

Lotissement

Des parcelles viabilisées dans le lotissement “la Clef des Champs” sont prêtes à accueillir les projets de construction des futurs propriétaires.
Contacter la mairie : 05 55 62 00 34

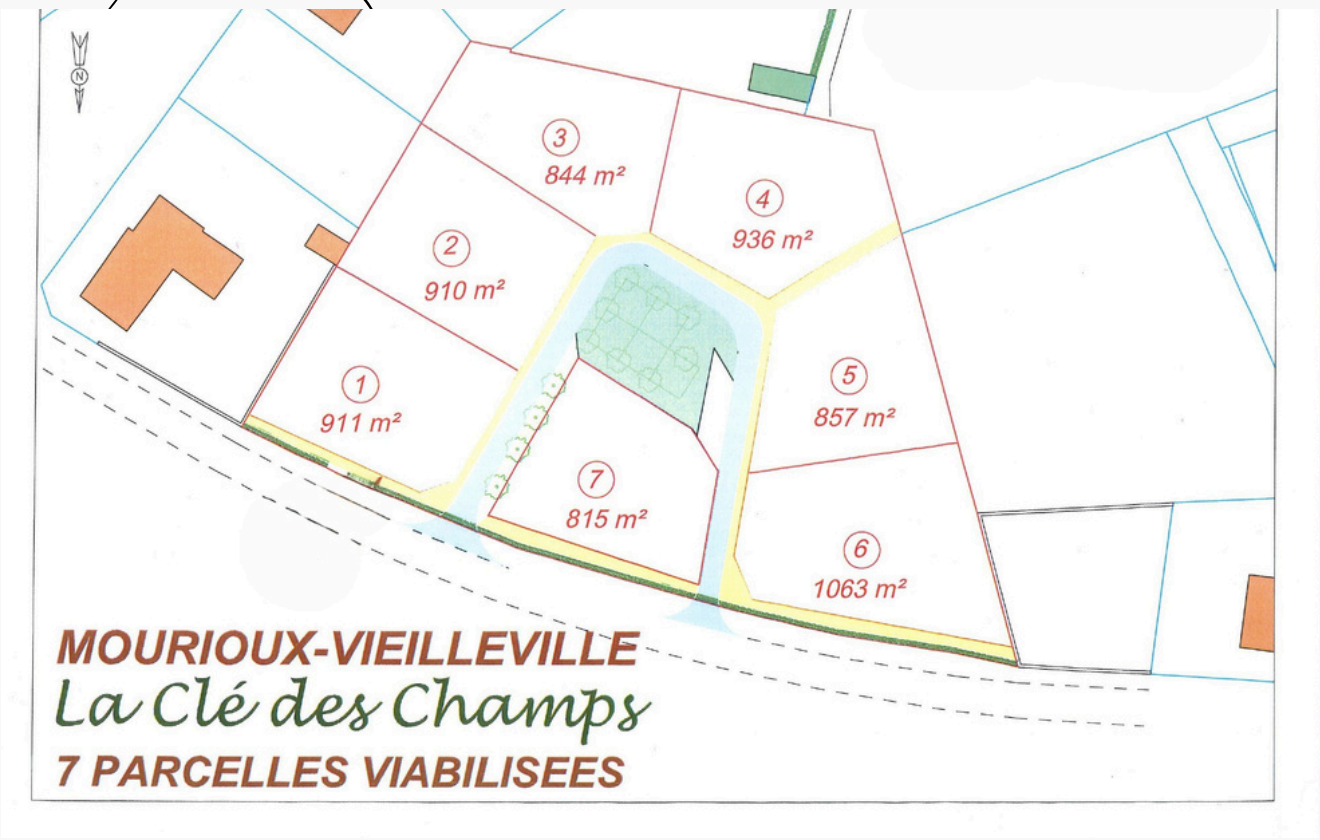

INFOS

ÉTAT CIVIL 2024

Naissances

- BEAUJEAN Iris, Maëlyne, Gwendoline née le 14/03/2024 à Ambazac (Haute-Vienne)
- RODES LOCKETT Tommy, Joan né à Guéret (Creuse) le 24/07/2024

Décés

- CARAUD Georgette, Marie veuve JALOUNEIX décédée le 20/04/2024
- CHARTIER Daniel décédé le 22/11/2024
- COUILLEC Micheline, Colette veuve CHARTIER décédée le 08/06/2024
- DÉZERT Raymond décédé le 04/11/2024
- FERARY Francine, Maryvonne veuve CAMPION décédée le 04/04/2024
- GUILLONNEAU Murielle, Nicole décédée le 15/10/2024

ELECTIONS MUNICIPALES 2026

Ce qui change : en 2026

Fin du panachage : jusqu'en 2025 pour les communes de moins de 1 000 habitants, on pouvait composer librement son bulletin en rayant ou ajoutant des noms de candidats.

A partir de 2026 : vous ne pourrez plus rayer ou ajouter de nom sur les listes : ceci rendrait votre bulletin nul.

*Les communes de moins de 1000 habitants devront adopter un scrutin de liste paritaire, (les femmes ne représentant en moyenne que 37.6% des élus), afin de respecter l'alternance homme/femme et harmoniser ainsi les conseils municipaux (déjà en vigueur dans les communes de 1 000 habitants ou plus).

Mesures d'adaptation prévues pour les petites communes :

- Listes incomplètes autorisées : jusqu'à 2 candidats de moins que le nombre légal de sièges à pourvoir (pour 9 conseillers nécessaires, une liste de 7 pourra être présentée).
- Élections simplifiées : en cas de vacances d'1/3 du conseil municipal, des élections complémentaires pourront être organisées avec des listes comportant le nombre exact de sièges à pourvoir, plus ou moins 2 candidats.
- Élection des adjoints au maire : ils seront élus au scrutin de liste paritaire. En cas de vacances, le remplacement pourra se faire sans obligation de respecter la parité afin de répondre aux réalités des petites communes.

INFOS

Inscription sur la liste électorale

Vous avez emménagé sur notre commune, ou vous avez déménagé à l'intérieur de la commune, votre inscription sur la liste électorale passe par une inscription en mairie.

Les jeunes ayant accompli les formalités de recensement à l'âge de 16 ans seront automatiquement inscrits sur la liste électorale du lieu de déclaration dès leur 18 ans.

Cette inscription peut se faire en ligne sur le site Service -public : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396

Attention : pour voter aux municipales 2026, l'inscription doit être faite au plus tard le 6ème vendredi précédent le 1er tour.

1000 CLUB

TARIFS LOCATION

Pour les habitants de la commune

HIVER	ÉTÉ
(16/10 au 31/03)	(01/04 au 15/10)
1 jour =>130€	1 jour => 120€
2 jours => 180€	2 jours => 160€

Pour les habitants hors commune

HIVER	ÉTÉ
(16/10 au 31/03)	(01/04 au 15/10)
1 jour => 180€	1 jour =>170€
2 jours => 230€	2 jours =>210€

Conditions:
* chèque de 50€ d'arrhes versés à la réservation
* règlement + 500€ de caution versés à l'état des lieux

INFOS

Sapeur-pompier volontaire : Vous aussi !

En Creuse, 9 sapeurs-pompiers sur 10 sont des volontaires. Comme Cindy, qui vit dans notre commune et donne une part de son temps aux autres. Rencontre.

Dans la vie de tous les jours, ils sont mécanicien, enseignant, étudiant, boulanger ou chef d'entreprise. Mais dès que leur application sur leur smartphone les alertes, ils se retrouvent au centre de secours local, réunis pour une nouvelle intervention mais toujours la même mission : porter secours, aider, sauver des vies et des biens. Ils sont sapeurs-pompiers volontaires.

Alors autant dire qu'un ou une « SPV » habite sans doute près de chez vous. A Mourioux-Vieilleville, elles sont même deux. Cindy Klepping, l'une d'entre elles, est aide-soignante à l'hôpital de Bourganeuf. Elle a 20 ans, est sapeur-pompier volontaire depuis déjà trois années au Centre d'Incendie et Secours de Le Grand-Bourg. Une activité annexe devenue une passion : « J'aime aider les gens, être là pour eux, faire des soins, c'est très enrichissant humainement, on découvre plein de choses, même si évidemment ce n'est pas toujours facile».

Pourquoi Cindy ne se voyait pas devenir sapeur-pompier professionnelle ? Elle aime trop son travail qui lui permet de dégager du temps pour mieux vivre son engagement de sapeur-pompier volontaire. Un choix qui en Creuse concerne déjà 760 hommes et femmes, soit 92% de l'effectif total.
Si comme pour eux, des mots tels que courage, dévouement, altruisme, solidarité... vous « parlent », sans doute êtes-vous déjà prêt à rejoindre les sapeurs-pompiers de la Creuse. Pour ce faire, vous devrez être âgé de 17 à 60 ans et suivre un à plusieurs modules de formation de quelques jours en fonction de la ou les spécialités retenues. N'hésitez pas à appeler le SDIS23 au 05 55 41 18 00 ou vous renseigner sur www.sdis23.fr, des formations ont lieu toute l'année.

Cindy Klepping à gauche et Alicia Piqueras, aussi Sapeur-Pompier Volontaire habitant à Mourioux-VieilleVille.

Emmanuel Cadiou
Service Communication
SDIS 23
06 10 38 27 01

Pont de Fer

Les expertises ont été effectuées, des réunions leur ont succédées. Le début des travaux est lié à une signature de la SNCF et devraient intervenir avant la fin de l'année **(600 000€ ont été provisionnés par le Conseil Départemental).**

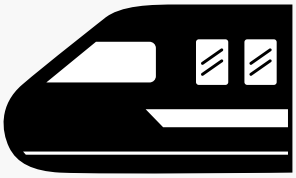

Rénovation boulangerie

Les entreprises ont répondu à l'appel d'offre public déposé le 23 avril, ont visité les lieux pour finaliser leurs estimations.
L'ouverture des plis a eu lieu le 16 mai.
Les travaux devraient débuter en septembre.
Ces travaux sont subventionnés par l'état DETR 50% de la Totalité - Région 30% sur la partie restaurant - Département 20% de la partie logement.

Réfection des trottoirs de l'avenue Formigliana

Remplacement de 25 mètres de bordures béton et resurfaçage des trottoirs en bicouche.

Montant des travaux : 23 603.70€
Aide de l'état : 14710.92€

Extension du cimetière

L'extension du cimetière de Vieilleville est financée et programmée. Evolis 23 est chargé des travaux qui ont débuté le 21 juillet.

Montant des travaux 55 507.89€
Aide de l'état 19 427.76€

INFOS

Remplacement de la fosse toutes eaux à la mairie

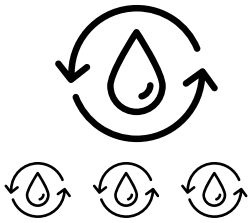

Remplacement du système de traitement des eaux vannes et usées devenu obsolète et insuffisant.
L'entreprise Tixier a procédé à la mise en place d'une fosse toutes eaux de capacité adaptée au traitement des eaux de la mairie, de la salle de classe et du logement.
Ce travail a été réalisé pour **la somme de 9 109.65€ TTC**.

Résidence Mérigot

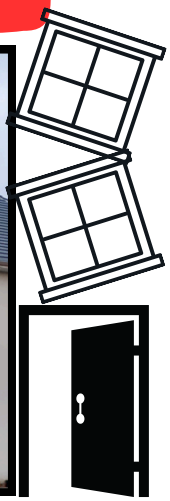

L'entreprise Cottaz a été choisie pour remplacer les portes, fenêtres et volets sur la totalité des ouvertures.
Coût : 80 720.94 HT
Aide de l'état : 32 288.37€
Aide du département : 20 180.23€

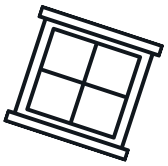

Enfouissement des réseaux

La quatrième et dernière tranche d'enfouissement des réseaux concernera l'allée des Bessaudes, l'allée des Praires, l' impasse du Masboudet et la route de Bénévent. Les lampadaires LED seront conservés et installés sur de nouveaux poteaux identiques à ceux choisis pour les tranches précédentes.
Les travaux devraient débuter le 1er trimestre 2026.

Tranquillité publique et bien-être animal.

La présence de chats errants peut être source de désagréments comme certains d'entre vous ont eu à le subir.
Pour limiter la présence de ces animaux dans nos bourgs et villages la municipalité met en œuvre des campagnes de stérilisation.
Les habitants peuvent, quant à eux, rendre les abords de leur résidence moins attractifs pour ces animaux. Éviter de laisser de la nourriture à l'extérieur et épandre des répulsifs naturels tels que du marc de café, des épluchures d'agrumes ou du vinaigre blanc sont des mesures simples et efficaces.
La stérilisation permet bien sûr de réduire les naissances mais aussi la propagation des maladies félines. Elle limite aussi l'arrivée de nouveaux animaux. Le territoire demeure en effet protégé par ses occupants même si ceux-ci sont devenus moins agressifs et ne manifestent plus leur présence de manière désagréables pour les humains.
Le code rural et de la pêche maritime donne le statut de chats libres aux animaux capturés lors de ces opérations de stérilisation.
On peut rappeler que le code pénal prévoit des amendes et peines de prison en cas de sévices, actes de cruauté envers ces animaux ou actes entraînant leur mort.
Restons donc vigilants et agissons ensemble pour qu'humains et animaux vivent harmonieusement sur notre commune.

Faire des feux dans son jardin, c'est proscrit !

En France, la question de savoir ce qu'il est possible de brûler à l'air libre dans son jardin revient régulièrement, notamment lors des périodes de taille, de tonte ou d'élagage. Pourtant, la réglementation est formelle, il est interdit, dans la grande majorité des cas, de brûler ses déchets verts. Malgré cette interdiction, la pratique demeure encore répandue, parfois par méconnaissance des règles.

Cette pratique en plus d'être nocive pour l'environnement et la santé, est également sanctionnée par la loi.

La législation française est claire sur cet aspect : il est interdit de brûler ses déchets verts à l'air libre, que ce soit directement au sol ou à l'aide d'un incinérateur de jardin, dont la vente et l'usage sont prohibés en France depuis février 2020. En cas de non-respect de cette réglementation, une amende pouvant aller jusqu'à 750 euros est prévue, conformément à l'article 131-13 du Code pénal.Cette interdiction s'applique à l'ensemble des résidus végétaux, qu'il s'agisse de tontes de pelouses, des feuilles mortes, des tailles de haies ou des branches coupées. Cette règle découle de la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire qui a modifié le code de l'environnement pour interdire le brûlage des biodéchets en incluant les déchets verts.

Pourquoi est-il interdit de brûler ses déchets verts ?

L'interdiction de brûler les déchets verts repose avant tout sur les impératifs de protection de la santé publique et de l'environnement. Lorsqu'ils sont brûlés, en particulier s'ils sont encore humides, ces végétaux dégagent une quantité importante de polluants atmosphériques. Parmi les substances émises, figurent des particules fines, responsables de maladies respiratoires et cardiovasculaires, mais aussi de substances cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques et les dioxines.

Outre le dépôt dans une déchetterie, il existe des solutions d'élimination naturelle des biodéchets, par exemple, le paillage, une technique agricole qui permet de limiter l'arrosage et l'apparition de mauvaises herbes ou bien le compostage.

Néanmoins, les agriculteurs ont le droit de faire des feux, mais sous certaines conditions bien précises. En effet, les feux agricoles sont réglementés par la loi et doivent être réalisés dans le respect de l'environnement et de la sécurité.

Avant de procéder à un feu agricole, les agriculteurs doivent obtenir une autorisation préalable de la préfecture de leur département. Cette autorisation est délivrée pour des motifs valables tels que le brûlage de déchets verts issus de l'exploitation agricole.

Ces feux agricoles ne peuvent être réalisés que pendant des périodes spécifiques, généralement définies par les autorités locales. Il est important de se renseigner auprès de sa préfecture pour connaître les dates et horaires autorisés.

STOP AUX NUISANCES SONORES, RESPECTIONS NOS VOISINS

Dans le Magazine d'Informations Municipales d'octobre 2023, nous vous avions rapporté un article intitulé « Règles à respecter pour tondre ».
Rappelons les jours et les horaires à respecter.
En règle générale, la tonte de la pelouse ou l'utilisation de moteurs thermiques, sont soumis aux horaires suivants :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Dimanche et jours fériés de 10h à 12h

Merci de respecter ces horaires et de les faire respecter aux professionnels qui interviennent pour l'entretien de votre pelouse.

Nos bords de routes ne sont pas des poubelles

La route et les fossés ne sont pas des poubelles à ciel ouvert.
Mégots, cannettes, bouteilles en plastique ou en verre et autres emballages sont à garder dans l'habitacle du véhicule et à mettre ensuite dans les bacs adaptés à la maison. C'est un tout petit effort que tout le monde peut faire.
Et pour les plus réfractaires à prendre cette bonne habitude, sachez que le code pénal est assez limpide. Le fait de déposer, d'abandonner de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit est passible d'une contravention de 45 à 450 euros.
A bon entendeur, on garde ses déchets jusqu'à la prochaine poubelle !

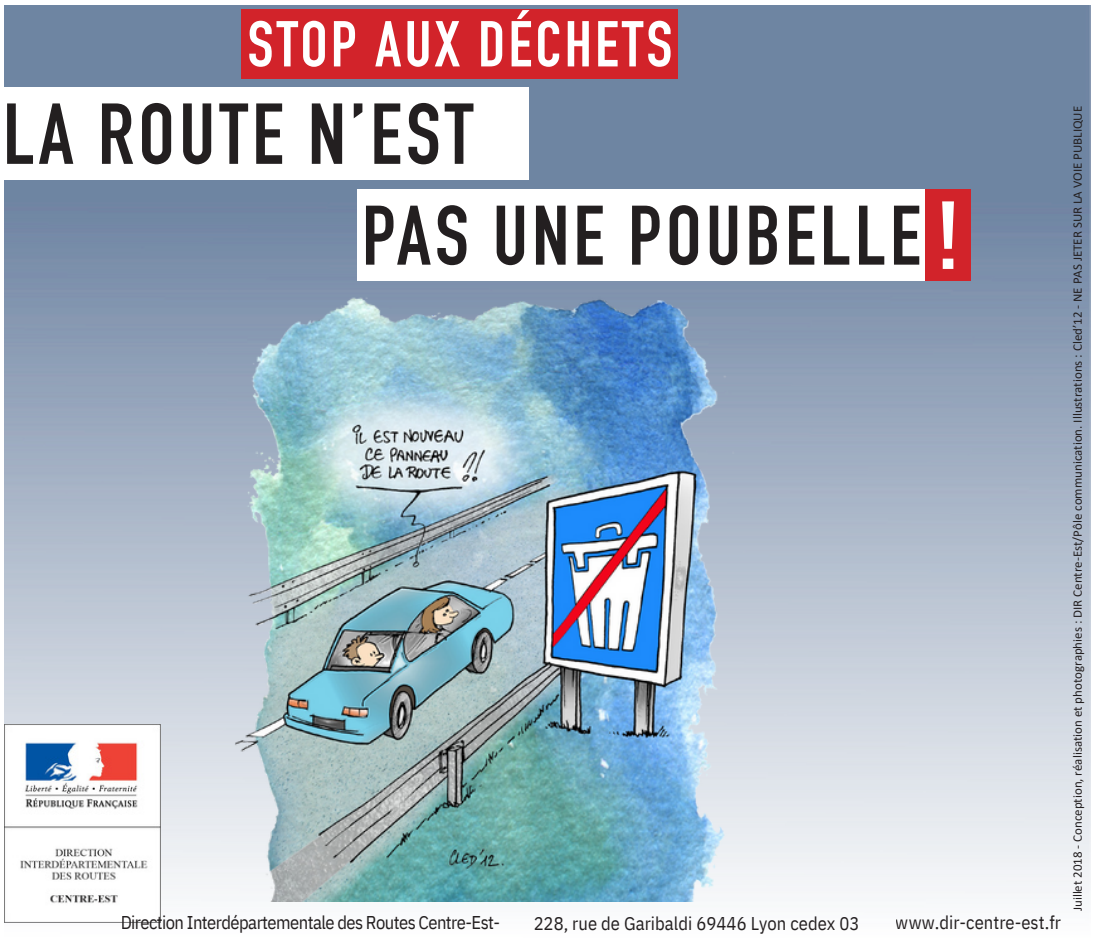

Le tri, on continue, on accélère !

Le recyclage des matières premières est essentiel pour économiser nos ressources naturelles. Ainsi, une bouteille en plastique transparent peut devenir un vêtement «polaire», une cannette en aluminium permet de fabriquer une autre cannette, du carton limite le prélèvement de bois en entrant dans la fabrication de nouveaux emballages cartons....

Pensons aussi à notre porte-monnaie : la vente des matériaux permet de limiter le coût de collecte appelé auprès des habitants.

Notre part dans cette boucle vertueuse c'est donc le tri de nos emballages usagés. Et plus le tri est conforme, plus cette boucle est efficace.

Même si chacun essaie de faire de son mieux, les erreurs de tri peuvent empêcher le recyclage ce qui conduit à l'enfouissement ou l'incinération qui sont des moyens d'élimination plus coûteux pour l'environnement et nos finances.

Problème n°1 : les sacs noirs qui bloquent le tri alors qu'ils contiennent des matières recyclables.

La solution, c'est la simplicité. : on vide les emballages, on les dépose en vrac dans le bac, en séparant les différents matériaux et en veillant à ce que ceux-ci ne soient pas imbriqués.

Pour les autres déchets c'est :

Couches et protections hygiéniques	Poubelle noire
Verre	Colonne à verre
Animaux morts	Equarrissage
Appareils électriques & électroniques	Magasin d'électroménager ou déchèterie
Piles & ampoules	Magasin ou déchèterie
Ferraille, gravats	Déchèterie
Vêtements	Borne Le Relais
Piquants & tranchants (seringues...)	Contenant spécifique en pharmacie

Votre collectivité s'engage avec Citeo pour le tri et le recyclage.

Un doute, une question sur le tri ?

www.evolis23.fr - Ligne Info Déchets 05 55 89 86 06

À jeter ? À trier ?
Téléchargez l'appli Guide du tri

évolis 23 CITEO

INFOS

INFOS

Scénovision

La Communauté de Communes Bénévent–Grand-Bourg a souhaité redynamiser le site du Scénovision, un concept original, inventif et instructif créé par Thierry Amiel, un ancien salarié de la communauté de communes. Tout en gardant le même concept, les dernières technologies rendent le spectacle plus immersif, avec un nouveau scénario, de nouveaux décors, de nouvelles sensations.
Comme pour la version originelle, l'histoire est racontée par le même personnage : Marion vous donne rendez-vous au café du père Bouyer, le dimanche 13 mai 1945.
Désormais grand-mère, elle vient de prendre part à la toute première élection ouverte aux femmes. Dans ce lieu incontournable, elle partage avec vous l'enthousiasme de la Libération et vous fait revivre les peurs et les trahisons de l'Occupation à travers son histoire familiale.
Vous pourrez admirer la scierie familiale, déambuler dans les rues de Bénévent, retrouver la distillerie de Paul Pellissier.
Ouvert depuis le 5 avril, le Scénovision 2.0 a déjà séduit plus de 2 500 personnes qui ont découvert cette nouvelle histoire au travers de 5 salles.
Le Scénovision est ouvert toute l'année. Départ de visite toutes les 20 minutes. Dernier départ 1 heure avant la fermeture.
Du 17 juin au 31 août du mardi au samedi de 9h45 à 12h30 et de 13h45 à 18h30, le dimanche de 13h45 à 18h30.
Du 2 septembre au 2 novembre du mardi au dimanche de 13h45 à 18h00.

Retrouvez le programme sur https://benevent-legrandbourg.fr > Tourisme/Culture > Micro-Folie
Communauté de Communes Bénévent-Grand Bourg
Service Tourisme
2 rue de la Fontaine
23210 BENEVENT-L'ABBAYE
Tél. 05 55 62 68 35 / 05 55 62 31 43

Nettoyons la nature

"Nettoyons la nature"– Rendez-vous le 26 septembre 2025.
Comme tous les ans, la commune participera à l'opération "Nettoyons la nature", organisée par les centres E.Leclerc.
Cette année, l'action aura lieu le vendredi 26 septembre, avec la participation des élèves de l'école, encadrés par leurs enseignants.
Les habitants volontaires sont les bienvenus pour se joindre au ramassage. Gants, sacs et chasubles seront fournis.
Un petit geste pour un grand impact sur notre environnement !

Vendredi 26 septembre
2 VENEZ NOUS REJOINDRE
la nature
A 14H
- Place Saint Jean à Vieilleville
- Place Saint Rémi à Mourioux

IPNS – ne pas jeter sur la voie publique

Mourioux Vieilleville

Agence postale communale et bibliothèque municipale

Votre agence postale communale a ouvert ses portes en septembre 2024. Désormais elle est installée dans les locaux rénovés de l'ancienne poste depuis le 03 janvier de cette année.
Vous y retrouvez l'ensemble des services suivants :

- Affranchissement courrier colis
- Dépôt et retrait de courriers et colis
- Achat d'enveloppes et emballages colis (à affranchir ou prêts à poster)
- Réexpédition courrier (déménagement, vacances)
- Téléphonie
- Espace pro (différentes prestations sur mesure pour les professionnels)
- Retrait et dépôt chèques ou espèces sur CCP ou compte épargne dans la limite de 500€ au guichet ou 300€ en CB par période de 7 jours glissants.
- Consultation des services en ligne de La Poste
- Consultation internet sur ordinateur avec imprimante
- Timbres et monnaies de collection
- etc

En parallèle la bibliothèque municipale a également changé de local et partage l'espace de l'Agence Postale. A cette occasion l'ensemble du fond prêté par la bibliothèque départementale a été renouvelé pour le bonheur et la curiosité de nos lecteurs.

Les plages d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 12h.

Montant des travaux pour la transformation du bureau de poste en agence postale communale
Montant HT : 67 937.60€
Subvention de la Poste : 55 441.80€
Département : 4 859.77€

Commémorations

8 mai

11 novembre

REPAS DES AÎNÉS

Samedi 7 décembre 2024, moment de partage et de rencontres pour les invités de Monsieur le Maire, à la salle du 1000 CLUB, une fois de plus fort apprécié par les 51 participants, qui ont pu profiter d'un bon repas concocté par Fabrice Guichard et son équipe, mais aussi d'animations, musicale et dansante avec Jean-Michel.
Soixante-cinq colis ont été distribués aux personnes n'ayant pu assister à ce repas.
Chaque invité s'est vu remettre un calendrier grand format de la part de Monsieur le Maire.
Si vous avez 70 ans et plus, êtes inscrits sur la liste électorale, venez passer un bon moment de détente !

Un nouveau centenaire

Camille Vigion, dit Robert, vient de fêter son centenaire, un anniversaire pas comme les autres, le Maire et son adjoint sont venus lui souhaiter. Né le 05 mai 1925 à Saint-Léger-le-Guérétois, Camille a toujours été nommé Robert, son deuxième prénom comme cela était courant à l'époque. Il a partagé sa jeunesse entre sa commune de naissance et celle d'Azat-Chatenet.
Il a fait son service militaire qu'il a entamé à Metz. A son retour il a été transporteur approvisionnant en matériaux le chantier du barrage de Peyrat-le-Château. C'est là qu'il a épousé Simmone en 1952. Il a été employé chez Bernis à Limoges, jusqu'à ce que le couple s'installe à Vieilleville en 1962. Lui a tenu le garage et elle la boutique jusqu'en 1995. Leur foyer a accueilli un fils, Jean-Pierre, qui épousera Isabelle. Puis il verra ensuite s'agrandir la famille d'un petit fils et deux arrières petits fils.

Cérémonie des voeux

La cérémonie des vœux de la municipalité a attiré de nombreux habitants, puisque c'est une salle du mille club comble, qu'a officié le maire Thierry MONDON, entouré de son conseil municipal.
Participaient également à cette cérémonie : Jean-Jacques LOZACH, sénateur, Valérie SIMONET, présidente du Conseil Départemental de la Creuse; Delphine CHARTRAIN, conseillère départementale, Josette MOREAU vice présidente de la Communauté de Communes de Bénévent-Grand-bourg, des élus des communes voisines, des représentants de la brigade de gendarmerie.

École

Les élèves de l'école se sont rendus le 31 janvier à Murat le Quaire pour leur sortie scolaire.
Ils ont pu découvrir le Sancy légèrement enneigé au travers de leurs activités : chiens de traîneau, visite d'une chèvrerie avec dégustation de fromage de chèvre.
Merci à l'APE pour l'aide apportée à l'organisation de ce voyage.

Depuis son ouverture, les élèves de l'école se rendent régulièrement à la nouvelle bibliothèque.
Cette visite, organisée dans le cadre du programme éducatif de l'école, vise à stimuler le goût de la lecture chez les enfants, à leur faire découvrir les multiples ressources offertes par leur bibliothèque locale.
Nathalie a guidé le groupe à travers les différentes sections, expliquant l'organisation des ouvrages et les règles de prêt. Les élèves ont eu l'occasion de flâner entre les étagères, de feuilleter des albums illustrés et de découvrir la diversité des genres littéraires adaptés à leur âge ; par ailleurs Nathalie sélectionne un certain nombre de livres qu'elle laisse à disposition de chaque classe, les renouvelant plusieurs fois par an.

Dans le cadre du programme Sensibilis'haie organisé par la Fédération de Chasse de la Creuse, les élèves de l'école ont planté des arbustes de haies sur deux lieux distincts (à côté de la salle des fêtes de Vieilleville et à l'ancien camping de Mourioux).
Après avoir découvert l'utilité des haies, les élèves se sont attelés à la tâche et ont planté chacun plusieurs arbustes tout en installant des filets de protection. Ce projet éducatif s'inscrit dans la lignée du projet CNR* "Notre école notre espace de jeux et de découvertes scientifiques" qui permet aux élèves de tous niveaux de travailler en collaboration avec une scientifique afin de découvrir l'impact de leurs actions sur leur cour d'école.

*Conseil National de la Refondation

Chambres d'hôtes

La période estivale est là !
C'est le moment de retrouver famille et amis...
Trois propriétaires de la commune mettent à disposition chambres d'hôtes et 1 gîte..

Michèle & Bernard FAYEMENDY
22, avenue de l'Ardour 23210 MOURIOUX-VIEILLEVILLE
09 75 60 57 89 - 06 84 32 93 62
chambrehote.23210@laposte.net

Chez Gérard
1 allée des Ecoliers 23210 MOURIOUX-VIEILLEVILLE
booking.com
gerhen52@gmail.com

Maison Lys'Eylodia
3 avenue Martel 23210 MOURIOUX-VIEILLEVILLE
06 72 87 22 67 - 05 55 61 50 15
maisonlizeylodia@gmail.com

ACCA Mourioux

L'ACCA (Association Communale de Chasse Agréée) de Mourioux-Vieilleville a rythmé l'année 2025 avec deux événements marquants, mêlant passion cynégétique et convivialité.
Les 8 et 9 mars, l'ACCA de Mourioux en collaboration avec les communes de Châtelus-le-Marcheix, Arrênes, Montboucher et Saint-Goussaud ont organisé un concours d'épreuve de meutes. Le point de rendez-vous se situait à Châtelus-le-Marcheix ainsi que les repas. Ce week-end a permis aux amateurs de chasse, aux chiens courants de faire évoluer leurs meutes dans un cadre réglementé, mettant à l'honneur le travail des chiens et la complicité avec leurs conducteurs. Le public, venu nombreux, a pu observer les qualités de poursuite, d'endurance et de discipline des meutes en lice.
Quelques mois plus tard, le 9 août, c'est autour d'un "repas sanglier" à la broche que les membres de l'association ont convié la population. Ce moment festif, ouvert à tous, a réuni habitants et amis de la commune, dans une ambiance chaleureuse. La cuisson à la broche a séduit les papilles, la soirée s'est prolongée dans la bonne humeur.
Au-delà de ces manifestations, le rôle de l'ACCA est essentiel dans la gestion raisonnée de la faune sauvage. Elle veille à l'équilibre entre les populations d'animaux et les activités agricoles ou forestières, tout en assurant la sécurité et le respect des réglementations en matière de chasse.
Pour plus d'informations quant à la pratique de la chasse les membres de l'ACCA restent à disposition.

Association du petit patrimoine

L'association pour la protection et la valorisation du patrimoine de notre commune de Mourioux- Vieilleville que nous venons de créer, œuvre depuis deux ans en faveur de la sauvegarde de nos fontaines, lavoirs, église etc. La rénovation d'un lavoir, d'une fontaine et un itinéraire de randonnée sont en cours de création pour découvrir ce capital touristique.
Si vous avez connaissance de l'existence d'une fontaine ou d'un lieu particulier, merci de nous le signaler .
Afin de mener à bien ce projet, nous avons besoin d'adhérents, toute participation aussi petite soit-elle nous sera précieuse, grâce à votre collaboration, vous contribuerez à l'animation de notre commune : 5 euros et plus si vous le souhaitez ou le pouvez. Nous vous remercions d'avance.

Ci-joint un bulletin d'adhésion à remplir et envoyer ou remettre au siège de l'association à la Mairie de Mourioux avec votre cotisation.

Club de l'Amitié

Comme chaque année, l'occasion nous est donnée de vous parler de l'activité de notre association.
Tout d'abord, quelques changements au niveau des membres du bureau, suite à la démission du poste de présidente qu'occupait Jasmine Léonard , deux adhérentes ont accepté d'assumer une co-présidence, Evelyne Lorusso assure la fonction de présidente, Sandrine Huppé la fonction de présidente-adjointe.
Martine Réveil conserve le poste de trésorière, Michèle Rudeaux reste secrétaire.
Lors de notre Assemblée Générale en mars dernier, Nadège Pécard a accepté le poste de trésorière-adjointe.
Au terme de cette année 2024-2025, notre association compte 46 adhérentes et adhérents, dont 17 licenciés à l'UFOLEP, 20 à Siel Bleu et 9 aux après-midi jeux.

GYM UFOLEP – GYM DYNAMIQUE

Chaque lundi soir, sauf période des vacances scolaires, de septembre à juin, salle du 1000 Club, à partir de 18H45 jusqu'à 19H45.

GYM SIEL BLEU – GYM DOUCE

Chaque mardi après-midi de 15 à 16 heures, salle du 1000 Club de septembre à juin, durant toute l'année, Myriam, notre animatrice nous offre un moment de détente, de convivialité et de travail, chaque participant(e) faisant ce qu'il (qu 'elle) peut, à son rythme. Il n'est pas question de casser la machine…
C'est un bon exercice hebdomadaire, tout le monde l'apprécie malgré quelques petites douleurs le lendemain.
Pour ces deux activités, vous avez la possibilité de venir faire deux essais avant de vous décider.

APRES-MIDI JEUX

Si vous aimez jouer au scrabble, à la belote ou tout autre jeu de société, venez nous rejoindre au 1000 Club, de 14 à 18 heures le premier mercredi du mois, un petit goûter vous sera servi. Nous serons très heureuses de vous accueillir.

QUELQUES MOMENTS FESTIFS

Novembre - repas restaurant à « La Table de Chamborand »
Décembre - goûter de Noël, au 1000 Club
Janvier - dégustation de la « Galette des Rois » et couronnement de nos sept reines, au 1000 Club.
Février - goûter de la Chandeleur
Mars - sortie restaurant à « L'Auberge des Quatre Vents » à Saint-Priest-la-Feuille.
Avril - en après-midi, randonnée ouverte à tous, deux circuits 5 et 10 km, sous la pluie qui s'est invitée sur le parcours des plus courageux…

Goûter offert aux quarante participants de ces deux randonnées.
En soirée, repas partagé avec animation musicale dans une super ambiance.
Ces occasions nous permettent de nous retrouver autour d'une « grande table » et de tisser des liens d'AMITIÉ.
Samedi 28 juin - Cap à l'ouest pour la découverte du «Marais Poitevin», au programme, balade en barque avec guide, déjeuner maraîchin, visite de la Maison du Marais Poitevin, goûter régional avant le retour en Creuse.
Retenez bien la date du dimanche 28 septembre prochain, le groupe vocal « Mélimélodie » de Pontarion, dirigé et accompagné à la guitare par Jean-Pierre Moutoulatchimy, sera en concert au 1000 CLUB à partir de 15 heures, au programme chants de variétés françaises et créoles des années 70-80. Participation au chapeau.
Nous vous attendons nombreux pour un bon moment de détente !
Lili Simonnet nous a quittés subitement un soir de mars, elle appréciait beaucoup ces moments conviviaux au sein du club, nous avons une pensée émue en souvenir de notre amie.
Merci à nos adhérents pour leur fidélité ainsi qu'aux «bonnes volontés» qui participent à l'organisation des ces moments festifs.
Si vous désirez nous rejoindre, profiter de bons moments, n'hésitez surtout pas, vous serez les bienvenus(es).
A très bientôt !

Pour nous joindre : Gym UFOLEP – Sandrine- 06.49.93.50.05
Gym DOUCE – Après-midi jeux – Evelyne - 06.38.93.38.72
Martine - 06.16.10.31.16
Michèle – 05.87.40.01.13

Comité des fêtes

Par usure peut être, pour quelques départs majeurs sûrement, par manque de nouveaux bénévoles, le comité des fêtes réduit son activité au maximum pour cette année.

Manifestations prévues : Randonnée pédestre le 2 novembre 2025
Théâtre au 1000 club le 9 novembre.

T**outes propositions seront les bienvenues !**

AAPPMA - Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique - La Vallée de l'Ardour

L'AAPPMA de La Vallée de l'Ardour a tenu son assemblée générale dans les locaux de l'ancienne bibliothèque le 28 février 2025 en présence de nombreux pêcheurs.
Félicitations au président Gilbert Pasquet ainsi qu'à son équipe. L'association fait preuve d'un bon dynamisme passant de 167 adhérents à plus de 200 lors de la dernière assemblée générale. Le nombre de cartes adultes a sensiblement augmenté.

La Boule Bénéventine et Vieillevilloise

Samedi 19 juillet, la Boule Bénéventine et Vieillevilloise a organisé son premier concours de pétanque de l'été.
Ce concours s'est déroulé dans une bonne ambiance, en présence de 26 équipes.
Prochain RDV samedi 16 août au boulodrome de Veilleville.

Association des parents d'élèves

Dimanche 20 octobre 2024 s'est déroulé le cyclo-cross à l'étang de Vieilleville, organisé en partenariat entre l'Association des Parents d'Elèves, l'Étoile Sportive Cycliste de Grand-Bourg et la Mairie.

Le Marché de Noël et la bourse aux jouets se sont déroulés le 24 novembre 2024 à Vieilleville. Environ 40 exposants ont répondu présents. Le stand de l'école animé par les bénévoles a permis aux visiteurs de s'offrir des décorations de Noël confectionnées par les enfants. Ces derniers ont pu confier leurs lettres au Père Noël venu à leur rencontre.
Durant la journée, ils ont pu s'initier aux arts du cirque.
Une collecte de jouets, livres et peluches était prévue au profit du service de pédiatrie de Guéret et des Restos du Cœur.

Vendredi 20 décembre : Noël de l'École. Les enfants ont dégusté leur traditionnel repas de Noël offert par la Mairie. L'après midi ils ont assisté à un spectacle « Les Vacances de Frida » de la compagnie Taïko. Puis ils ont présenté leur spectacle de chants et de danses. Le Père Noël attiré par l'ambiance festive est venu distribuer des cadeaux à tous les enfants.

Le super loto des écoles à fait salle comble samedi 8 mars. Soirée animée, les participants sont repartis contents. De nombreux lots étaient en jeu tels que des bons d'achats, bons de carburant, air fryer….

Le 5 avril, repas placé sous le signe de la convivialité, au menu, le fameux fondu creusois. Daniel et Marie, nos animateurs ont assuré l'ambiance. De nombreuses personnes se sont déplacées pour partager ce moment chaleureux. Petits et grands ont pu profiter d'un bon repas, de musique entraînante et d'une atmosphère joyeuse. Les rires, les échanges et les pas de danse ont rythmé la soirée, reflétant le succès de l'événement.

Sortie au Pal samedi 14 juin : cette journée ouverte à toutes les personnes mais laissant la priorité aux familles des enfants de l'école. Une sortie réussie qui a rassemblée 53 participants.

Dimanche 8 juin 2025, grande brocante dans la cour de l'école et dans les rues de Mourioux. Sous un beau soleil et une ambiance conviviale, exposants et visiteurs ont répondu présents tout au long de la journée. De nombreux stands proposaient vêtements, jouets, livres, objets déco, vaisselle et autres trésors à chiner. Petits et grands ont profité de cette journée pour faire de bonnes affaires, se retrouver et échanger dans la bonne humeur. Une buvette et un stand de restauration, tenus par les membres de l'APE, ont permis à chacun de se restaurer avec boissons fraîches, sandwichs et pâtisseries maison. L'ambiance était familiale et chaleureuse.

Afin de marquer l'arrivée des grandes vacances, l'APE a organisé une kermesse vendredi 4 juillet au 1000 Club. Ce moment festif, très attendu des enfants comme des parents, a rencontré un franc succès.
Tout au long de l'après-midi, les enfants ont pu s'amuser dans des structures gonflables, participer à divers jeux de plein air.
La soirée s'est poursuivie dans une ambiance conviviale autour d'un barbecue, permettant à chacun de se retrouver, d'échanger et de partager un moment chaleureux avant les vacances d'été.

infos pratiques et utiles

Mairie

tél : 05 55 62 00 34
mairie.mouriouxvieilleville@orange.fr
Ouverture du secrétariat
lundi, mardi jeudi et vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h
le mercredi de 9h à 12h

Agence Postale Communale et Bibliothèque

du lundi au vendredi de 9h à 12h

DECHETTERIE DE BENEVENT

tél : 05 55 62 06 85
du mardi au vendredi de 14h à 18h
le samedi de 9h à 12h

INFIRMIERES

tél : 05 55 61 98 48
N.BINETTE, C.TURGIS, J.OULD BEKKOU

MÉDECINS DE GARDE

tél : 116 117 ou 05 55 41 82 02

VÉTÉRINAIRES

*tél : 05 55 80 00 26
Cabinet Vétérinaire des Tanneries

*tél : 05 55 80 46 87
Cabinet "wout" ouvert 24h/24h

PHARMACIE VIEILLEVILLE

tél : 05 55 62 01 23
Pharmacie de garde : 3237

NUMÉROS D'URGENCE

- **SAMU 15**
- **112 numéro d'urgence européen**
- **POMPIERS 18**
- **GENDARMERIE 17**
- **SAMU SOCIAL : 115**
- **N° urgence pour les personnes malentendantes : 114**

DÉPANNAGE

- **URGENCE ÉLECTRICITÉ ENEDIS : 09 72 67 50 23**
- **Téléphone ORANGE : 3900**

ASSOCIATIONS

- **ACCA**
  06 45 10 51 34
- **Association des parents d'élèves (APE)**
  Tél : 06 31 51 08 32
  mail : ape.mourioux@gmail.com
- **Boule Bénéventine et Vieillevilloise**
  tél : 06 12 82 65 46
- **Comité des fêtes**
  tél : 06 26 06 29 24
  www.comitedesfetesmouriouxvieilleville.asso-web.com
- **Club de l'amitié**
  tél : 06 38 93 38 72
- **Patrimoine**
  tél : 06 73 68 99 78 ou 05 55 62 02 58
- **Pêche**
  tél : 06 26 37 07 75

Défibrillateurs

- **1 à la Mairie de Mourioux-Vieilleville**
- **1 contre le mur de la poste avenue de Formigliana**
- **https://www.defibrillateurs.info/**

Bulletin municipal N° 20 - août 2025

Comité de rédaction
V.BIARD - I. PINLOCHE - V. JOUANNETAUD
T. MONDON - A. POULETAUD -
M. RUDEAUX - I. CAILLAUD
Directeur de publication Thierry MONDON
Impression Espace Copie Plan, Guéret